

Communiqué de Presse

Développement romand du rail

La Métropole lémanique salue le soutien de la Commission des transports du Conseil des Etats au développement de l'axe ferroviaire Lausanne-Genève

En proposant l'adoption d'une motion visant à augmenter les capacités de la ligne ferroviaire Lausanne-Genève, la Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats fait un pas indispensable en direction d'un réseau ferroviaire suisse cohérent et fiable. Les Cantons de Vaud et de Genève saluent cette décision, qui s'inscrit dans la lignée de leurs revendications de longue date de disposer d'une infrastructure stable, en mesure d'absorber l'augmentation des passagers, les incidents et aléas techniques, ainsi que les travaux indispensables à la modernisation de cet axe dont le fonctionnement affecte le réseau national dans son intégralité.

Réunis sous l'égide de la Métropole lémanique, les gouvernements vaudois et genevois saluent la décision de la Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats (CTT-E) de soutenir une motion du Conseiller aux Etats Olivier Français. Visant à augmenter les capacités de l'axe ferroviaire Lausanne-Genève par des mesures intégrées dans les programmes d'aménagement et dans le Message Rail 2050, le texte rejoint ainsi les attentes exprimées à maintes reprises par les deux Cantons.

L'absence d'une ligne alternative sur ce tronçon, l'un des plus chargé de l'ensemble du réseau, est une situation unique en Suisse. Elle engendre, au moindre incident ou aléa techniques, des conséquences désastreuses pour les pendulaires, l'économie, le tourisme et le transport de marchandises. Impactant non seulement la région lémanique, mais également toute la Suisse.

Les infrastructures de cet axe, reliant Genève avec son aéroport international et Lausanne à la Suisse romande ainsi qu'au reste du pays, n'ont pas connu les aménagements indispensables pour accompagner la croissance économique et démographique de la Métropole qui compte près de 1,4 million d'habitants. Elles nécessitent aujourd'hui des travaux permettant de renouveler l'existant, avec des chantiers majeurs planifiés qui ont déjà pris du retard. Sans ligne alternative sur cet axe majeur, ces travaux perturberont fortement l'exploitation de cette ligne unique, entraînant des difficultés supplémentaires à l'acheminement des voyageurs et du fret.

Les objectifs climatiques poursuivis par les deux Cantons et la Confédération à l'horizon 2050 ne pourront être réalisés sans une desserte renforcée en transports publics. Ce renforcement ne peut toutefois être concrétisé sans optimisation des infrastructures existantes et sans construction de voies supplémentaires.

Le soutien de la motion par la Commission (CTT-E) reflète une prise de conscience de ces constats et des besoins de rattrapages. Raison pour laquelle les gouvernements vaudois et genevois se félicitent de cette décision et en profitent pour rappeler l'importance pour l'ensemble du système ferroviaire national que l'axe Lausanne-Genève gagne en fiabilité et fasse l'objet d'une action déterminée de la Confédération, notamment dans le cadre de la Perspective Rail 2050 et des prochains messages d'aménagements ferroviaires.

Lausanne/Genève, le 1^{er} novembre 2023

Renseignements complémentaires :

Vaud : Vassilis Venizelos, Conseiller d'Etat, Chef suppléant du DCIRH, 021 316 40 01

Genève : Pierre Maudet, Conseiller d'Etat, Chef du DSM, 022 327 96 00

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Tél. + 41 21 316 05 15 – Fax + 41 21 316 40 52

E-mail : info.bic@vd.ch

Chancellerie d'Etat – Rue Henri-Fazy 2 – 1204 Genève

Tél. +41 22 327 90 90 – Fax +41 22 327 90 91

E-mail : communication-cha@etat.ge.ch